



RAPPORT  
ANNUEL 2014  
FINANCIER



# SOMMAIRE

- P. 4 **#1 CHIFFRES CLÉS**
- 1.1 Ressources
  - 1.2 Coût de grille
  - 1.3 Engagements dans la création
  - 1.4 Résultats
  - 1.5 Indicateurs financiers
  - 1.5 Effectifs
- P. 10 **#2 RÉSULTATS FINANCIERS**
- Comptes consolidés du Groupe**
- 2.1 Principaux indicateurs
  - 2.2 Comptes de résultat par nature
  - 2.3 Analyse de l'activité
  - 2.4 Bilan, trésorerie, financement
- P. 20 **#3 COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS**
- 3.1 Bilan
  - 3.2 Compte de résultat
  - 3.3 Tableau des flux de trésorerie
  - 3.4 Annexe





#1

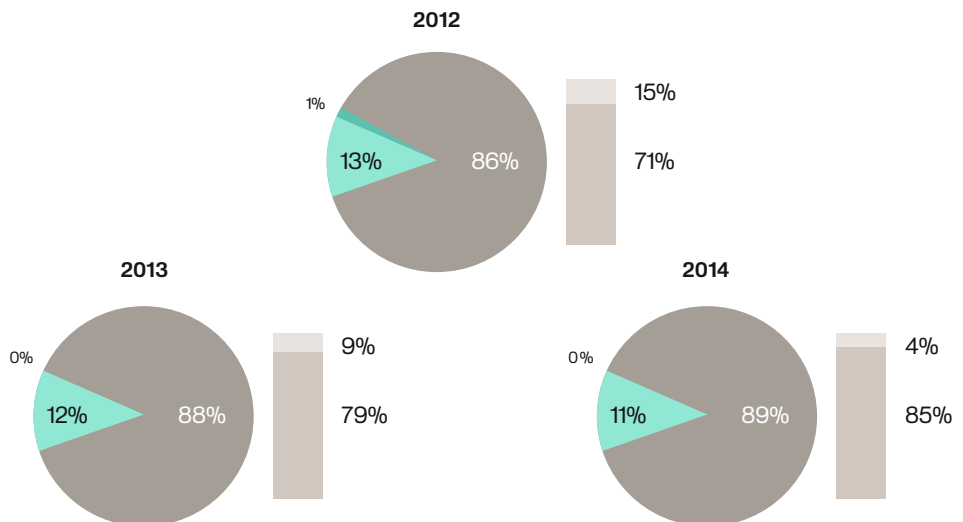
CHIFFRES CLÉS

# 1.1

## RESSOURCES

Groupe France Télévisions	M€ = Millions d'euros		
	2012	2013	2014
<b>Ressources publiques</b>	<b>2 528</b>	<b>2 502</b>	<b>2 486</b>
dont contribution à l'audiovisuel public	2 092	2 253	2 382
dont ressource complémentaire de l'État	436	249	104
<b>Recettes publicitaires</b>	<b>372</b>	<b>333</b>	<b>318</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Total recettes brutes</b>	<b>2 904</b>	<b>2 839</b>	<b>2 807</b>

-3%

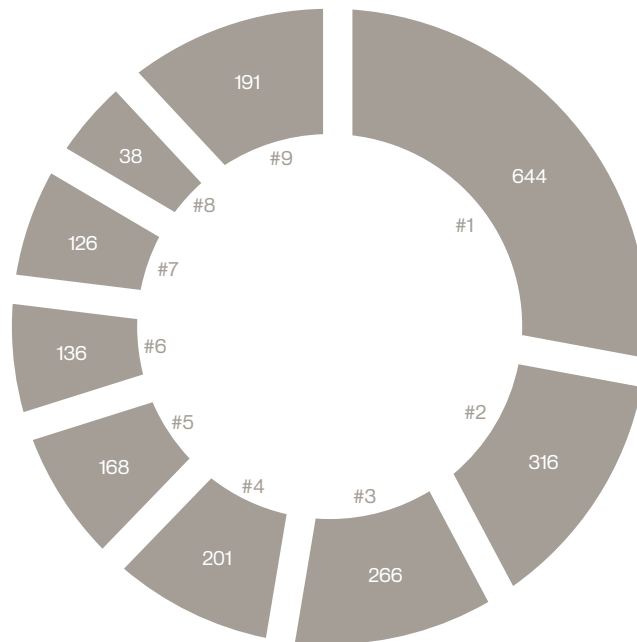


■ Recettes publicitaires diffuseur   
 ■ Ressource complémentaire de l'État  
■ Autres recettes   
 ■ Contribution à l'audiovisuel public

# 1.2

## COÛT DE GRILLE

Répartition du coût de grille 2014 (M€)



- #1 Information
- #2 Fictions, séries, téléfilms
- #3 Magazines
- #4 Sport
- #5 Variétés, jeux, divertissements

- #6 Documentaires
- #7 Cinéma
- #8 Jeunesse
- #9 Autres

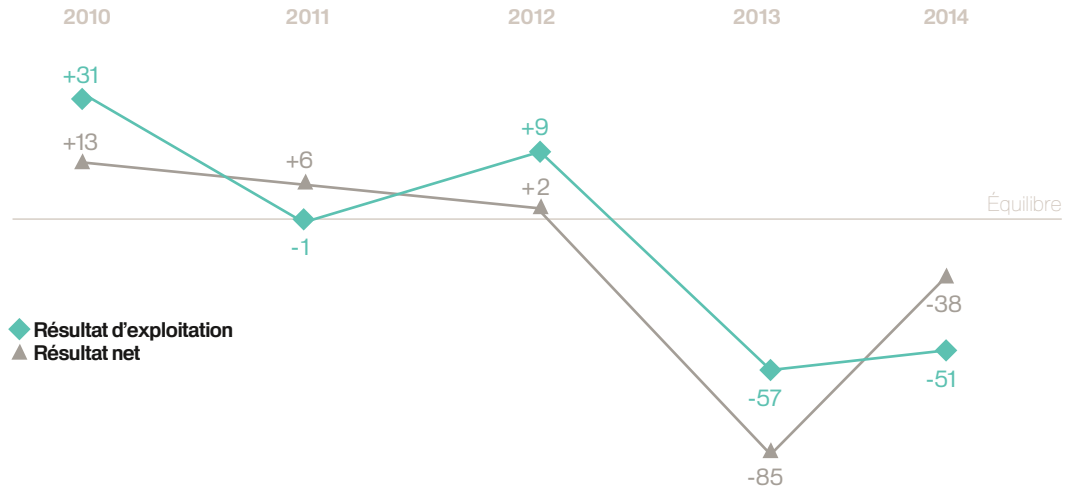
# 1.3

## ENGAGEMENTS DANS LA CRÉATION

Le niveau d'investissements dans la création audiovisuelle est supérieur à 400 M€

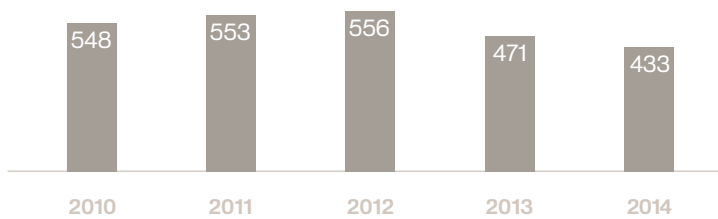
1.4

### RÉSULTATS (M€)



1.5

### ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (M€)

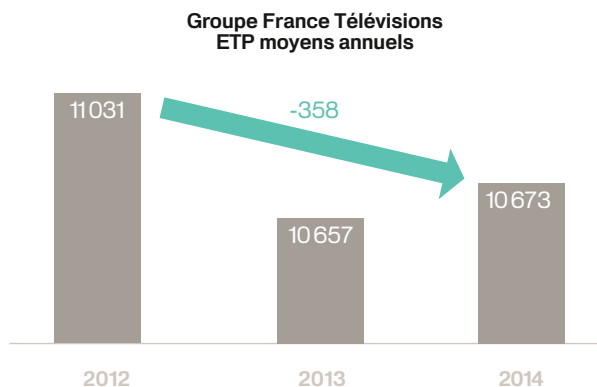




# 1.6

## EFFECTIFS

Les effectifs ont été réduits de 3% en 3 ans.  
Le groupe France Télévisions poursuit l'optimisation de son organisation avec un niveau d'effectifs exprimé en équivalent temps plein (ETP) ramené à 10 673 en 2014.<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Le léger ressaut entre 2013 et 2014 est conjoncturel. Il tient à l'activité spécifique de 2014 (couverture des élections et des Jeux olympiques d'hiver).





# 2

RÉSULTATS  
FINANCIERS

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

L'organisation du groupe France Télévisions a été modifiée par la loi 2009 – 258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision qui a organisé le transfert à la société France Télévisions de l'ensemble des biens, droits et obligations des sociétés France 2, France 3, France 4, France 5 et Réseau France Outre-mer dans le cadre d'une fusion-absorption réalisée du seul fait de la loi, prenant effet à la date du 1er janvier 2009.

En conséquence, France Télévisions possède un cahier des charges unique qui précise le positionnement et la ligne éditoriale des antennes.

Par ailleurs, cette même loi, dans son article 28, a instauré la disparition de l'essentiel de la publicité commerciale sur les antennes entre 20 heures et 6 heures du matin.

# 2.1

## PRINCIPAUX INDICATEURS

M€	2014	2013
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 017,6</b>	<b>3 032,6</b>
Résultat d'exploitation	-50,7	-57,1
Résultat financier	-2,3	-3,3
Résultat courant	-53,0	-60,4
Résultat exceptionnel	11,0	-44,1
Impôts	1,9	18,2
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>-38,4</b>	<b>-84,6</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>79,7</b>	<b>80,7</b>

# 2.2

## COMPTE DE RÉSULTAT PAR NATURE

### PRODUITS

Par rapport à l'année précédente, le chiffre d'affaires net baisse de 0,5%, avec une diminution de 16,2 M€ des ressources publiques (soit -0,6 %) et un retrait de 16,4 M€ des recettes publicitaires consolidées (soit -4,4%). Les ressources publiques sont inférieures de 6,7 M€ au montant inscrit au budget, en raison des annulations de crédits intervenues en cours d'exécution de la loi de finances 2014.

Le total des recettes de publicité et parrainage s'établit à 358,1 M€ en diminution de 16,4 M€ par rapport à 2013, soit -4,4%. Il se répartit entre :

- le périmètre des chaînes du groupe et des nouveaux médias associés : 335 M€, en diminution de 12,5 M€ par rapport à 2013 (soit de 3,6%), dans un marché de plus en plus concurrentiel et fragmenté ;
  - le périmètre des médias hors groupe (principalement chaînes thématiques) : 23,1 M€, en retrait de 3,9 M€ par rapport à 2013.
- Le chiffre d'affaires relatif aux autres acti-

vités (174,1 M€, en retrait de 1,9% par rapport à 2013) comprend principalement le chiffre d'affaires des activités de diversification (notamment les revenus liés à la distribution de droits audiovisuels aux sous-licences de droits sportifs ainsi que des prestations techniques), les activités de diversification des régies Outre-mer, et les refacturations hors groupe au titre de la diffusion numérique (GR1 et ROM1).

Au 31 décembre 2014, les ressources publiques représentent 82,4% du chiffre d'affaires.

Enfin, le chiffre d'affaires net intègre la variation des produits constatés d'avance, correspondant à la quote-part de contribution à l'audiovisuel public affectée au financement des droits sportifs des prochains jeux olympiques, nette de la quote-part de contribution à l'audiovisuel public finançant les droits des jeux olympiques de Sotchi qui ont eu lieu en 2014.

Le chiffre d'affaires net affiche une baisse de 15 M€ par rapport à 2013.

M€	2014	2013	Var 14/13
Ressources publiques	2 485,9	2 502,1	-0,6%
Publicité et parrainage	358,1	374,5	-4,4%
Autres	174,1	177,5	-1,9%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 018,1</b>	<b>3 054,1</b>	<b>-1,2%</b>
Chiffre d'affaires constaté d'avance	-0,5	-21,5	-97,7%
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 017,6</b>	<b>3 032,6</b>	<b>-0,5%</b>

Le chiffre d'affaires intègre également les autres produits d'exploitation pour 139,7 M€ contre 127,3 M€ en 2013. Ils comprennent en particulier des reprises de provisions, notamment sur les programmes et les litiges salariés. La progression par rapport à 2013 s'explique principalement par l'augmentation des stocks de programmes en cours de production (filière production) et la hausse de la production immobilisée de MFP.

### CHARGES

Les charges d'exploitation s'établissent à 3 208 M€ contre 3 217 M€ en 2013, soit une diminution de 9 M€ (-0,3%).

Cette quasi-stabilité traduit les efforts réalisés par le groupe pour s'adapter à la baisse de ses ressources.

Le coût des programmes achetés, à 1 133,4 M€, comprend en 2014 les coûts liés au façonnage et aux conventions de préparation. Ils doivent se comparer à un chiffre 2013 retraité de 1 120 M€. Ils augmentent donc de 13,4 M€, soit 1,2%, cette hausse correspondant principalement au coût des

droits des jeux olympiques de Sotchi, partiellement compensés par des économies sur les programmes nationaux dans les grilles. Les autres achats et charges externes s'élèvent à 544,3 M€ et doivent se comparer à un montant 2013 retraité pour les mêmes raisons de 548,7 M€. Ces coûts baissent donc de manière marginale de 4,4 M€ (soit -0,8%).

Les impôts et taxes (209,1 M€) sont inférieurs de 8,3 M€ par rapport à 2013 (217,4 M€). Cette variation s'explique principalement par la fin de l'assujettissement à la taxe sur les salaires et par la baisse des taxes assises sur la valeur ajoutée (CVAE) de France Télévisions SA.

Les charges de personnel augmentent de 1,9%. Les charges liées aux litiges et départs (hors plan de départs volontaires), et la baisse de 2,1 M€ du CICE de France Télévisions SA, expliquent 25% de cette évolution. La progression des effectifs de MFP, filiale de production, liée à la croissance de son activité, explique 15% de cette variation. Hors ces éléments, la masse salariale augmente donc de 1,1%.

M€	2014	2013 pro forma	2013
Coûts des programmes achetés	1 133,4	1 120,0	961,4
Autres achats et charges externes	544,3	548,7	707,3
Impôts et taxes	209,1	217,4	217,4
Charges de personnel	976,0	957,7	957,7
Dotations aux amortissements	122,1	124,8	124,8
Dotations aux provisions	73,2	94,9	94,9
Autres charges d'exploitation	149,9	153,5	153,5
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>3 208,0</b>	<b>3 217,0</b>	<b>3 217,0</b>

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 122,1 M€, légèrement inférieures à 2013 (124,8 M€).

Les dotations aux provisions (73,2 M€) sont en diminution de 21,7 M€ par rapport à l'année précédente. Elles intégraient en 2013 une forte augmentation des provisions pour litiges avec d'anciens salariés non permanents. La dotation brute liée aux litiges salariés s'élevait à 42 M€ pour France Télévisions SA en 2013. Par ailleurs, les dotations aux provisions sur les programmes sont en retrait d'un exercice sur l'autre.

## **RÉSULTAT**

Le résultat d'exploitation de l'année 2014 est une perte de 50,7 M€, en amélioration par rapport à 2013 (qui s'élevait à -57,1 M€).

Le résultat financier s'établit à -2,3 M€, en légère amélioration par rapport à 2013, et reflétant la baisse du coût des emprunts.

Le résultat avant impôts du groupe tient également compte des éléments suivants :

Le résultat exceptionnel s'élève à 11 M€ et intègre une plus value de 14,4 M€ suite à la cession par France Télévisions de sa participation minoritaire dans la société Jeunesse Télé, éditrice de la chaîne jeunesse Gulli, à son actionnaire majoritaire le groupe Lagardère. Le résultat exceptionnel 2013 intégrait une charge de 43 M€ liée au provisionnement du plan de départs volontaires.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est égal à 1,7 M€. Ce résultat intègre les

quotes-parts de résultat des participations du groupe, dont celle d'Euronews qui subit une perte en raison de la provision de sa créance envers la télévision ukrainienne. Les quotes-parts des autres participations du groupe présentent des résultats positifs ou équilibrés.

Du fait de ces éléments, le résultat avant impôts affiche une perte de 40,3 M€, contre une perte de 102,8 M€ en 2013.

Le résultat net 2014 part du groupe est une perte de 38,4 M€, contre une perte de 84,6 M€ en 2013.

# 2.3

## ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

L'analyse par secteur d'activité fait apparaître des résultats correspondant à un traitement consolidé des comptes, qui sont donc par construction différents des résultats sociaux de chacune des filiales.

M€	2014	2013
Ressources publiques	2 485,9	2 502,1
Recettes publicitaires	321,8	337,0
Autres	42,6	51,3
<b>Chiffre d'affaires «antennes»</b>	<b>2 850,4</b>	<b>2 890,4</b>
Télévision	51,7	49,9
Cinéma	6,5	6,2
<b>Chiffre d'affaires «producteur»</b>	<b>58,2</b>	<b>56,1</b>
France Télévisions Distribution	40,6	40,7
France Télévisions Publicité et régies	35,1	37,5
Autres	33,9	29,5
<b>Chiffre d'affaires «autres activités»</b>	<b>109,5</b>	<b>107,6</b>
<b>Total du chiffre d'affaires brut</b>	<b>3 018,1</b>	<b>3 054,1</b>
Chiffre d'affaires constaté d'avance	-0,5	-21,5
<b>Total du chiffre d'affaires net</b>	<b>3 017,6</b>	<b>3 032,6</b>



Le coût de grille consolidé du groupe s'élève à 2 086,2 M€, net des reprises de provisions et produits constatés d'avance sur les droits sportifs.

Coût de grille (en contributif) M€	2014	2013	Var en %
France 2	807,1	800,1	0,9%
France 3	858,0	844,4	1,6%
France 4	53,3	55,7	-4,3%
France 5	139,4	140,5	-0,8%
France Ô / Outre-mer 1 <sup>ère</sup>	228,4	224,6	1,7%
<b>France Télévisions</b>	<b>2 086,2</b>	<b>2 065,4</b>	<b>1,0%</b>

Résultat d'exploitation (en contributif groupe) M€	2014	2013	Var en %
<b>Résultat d'exploitation «antennes»</b>	<b>-67,1</b>	<b>-83,3</b>	<b>-19,4%</b>
Télévision	2,1	0,1	NS
Cinéma	0,0	0,0	NA
<b>Résultat d'exploitation «producteur»</b>	<b>2,1</b>	<b>0,1</b>	<b>NS</b>
France Télévisions Distribution	1,2	0,1	NS
France Télévisions Publicité et régies	6,3	9,5	-33,7%
Autres	6,8	16,6	-58,9%
<b>Résultat d'exploitation «autres activités»</b>	<b>14,3</b>	<b>26,2</b>	<b>-45,3%</b>
<b>Total du résultat d'exploitation</b>	<b>-50,7</b>	<b>-57,1</b>	<b>-11,1%</b>

# 2.4

## **BILAN TRÉSORERIE FINANCEMENT**

Compte tenu du niveau de résultat, les capitaux propres du groupe s'établissent à 432,9 M€ au 31 décembre 2014.

La capacité d'autofinancement, d'un montant de 79,7 M€, a permis le financement partiel des flux d'investissements réalisés en 2014 (86 M€ contre 103,7 M€ en 2013).

La variation du besoin en fonds de roulement entraîne une utilisation de la trésorerie de 23,3 M€ sur l'exercice.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie nette est en baisse par rapport à 2013 et s'élève à 28,9 M€.







# 3

COMPTES

CONSOLIDÉS

# 3.1

## BILAN

Groupe France Télévisions		Exercice clos 31.12.2014			31.12.2013
Bilan consolidé - Actif en M€	Notes	Brut	Amort et Prov	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3.2.1</b>	<b>953,6</b>	<b>-837,8</b>	<b>115,8</b>	<b>113,3</b>
Productions et coproductions		773,6	-715,4	58,2	55,3
Autres immobilisations incorporelles		180,0	-122,4	57,6	58,0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3.2.1</b>	<b>1244,5</b>	<b>-793,7</b>	<b>450,9</b>	<b>463,1</b>
Terrains et constructions		466,7	-204,5	262,2	262,9
Autres immobilisations corporelles		777,8	-589,2	188,7	200,2
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3.2.1</b>	<b>42,8</b>	<b>-1,2</b>	<b>41,6</b>	<b>48,4</b>
Titres mis en équivalence	3.1.5	30,5	0,0	30,5	32,1
Autres immobilisations financières	3.2.3	12,3	-1,2	11,1	16,3
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3.2.2 - 3.3.2</b>	<b>2240,9</b>	<b>-1632,7</b>	<b>608,2</b>	<b>624,8</b>
<b>Droits de diffusions acquis</b>		<b>896,4</b>	<b>-47,2</b>	<b>849,2</b>	<b>869,6</b>
Stocks		14,0	-1,6	12,4	9,4
Clients		219,4	-14,6	204,8	211,6
Autres débiteurs		207,6	-2,9	204,7	170,3
Trésorerie		36,4	0,0	36,4	87,3
<b>Actif circulant</b>	<b>3.2.5 - 3.2.6</b>	<b>477,4</b>	<b>-19,2</b>	<b>458,2</b>	<b>478,6</b>
Comptes de régularisation	3.2.11	79,7	0,0	79,7	74,7
dont impôts différés		0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total actif</b>		<b>3694,4</b>	<b>-1699,0</b>	<b>1995,3</b>	<b>2047,7</b>

<b>Groupe France Télévisions</b>	31.12.2014		31.12.2013
Bilan consolidé - Passif en M€	Notes		
Capital social		347,5	347,5
Réserves		123,8	208,4
Résultat de l'exercice-part du groupe		-38,4	-84,6
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>3.2.7</b>	<b>432,9</b>	<b>471,4</b>
Intérêts minoritaires		0,0	-0,1
<b>Fonds propres de l'ensemble</b>	<b>3.2.7</b>	<b>432,9</b>	<b>471,3</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>3.2.8</b>	<b>258,3</b>	<b>250,3</b>
Dettes financières	3.2.9	142,4	163,8
Dettes fournisseurs	3.2.10	668,6	648,4
Autres créiteurs	3.2.10	446,1	462,3
<b>Dettes</b>		<b>1257,1</b>	<b>1274,5</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>3.2.11</b>	<b>47,0</b>	<b>51,6</b>
dont impôts différés		0,0	0,0
<b>Total passif</b>		<b>1995,3</b>	<b>2047,7</b>

## 3.2

COMPTÉ  
DE RÉSULTAT

Groupe France Télévisions		exercice clos au 31.12.2014	au 31.12.2013
Compte de résultat consolidé en M€	Notes		
Ressources publiques		2 485,9	2 502,1
Publicité et parrainage		358,1	374,5
Autres		174,1	177,5
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>3.1.1 - 3.3.1</b>	<b>3 018,1</b>	<b>3 054,1</b>
Chiffres d'affaires constaté d'avance		-0,5	-21,5
<b>Chiffres d'affaires net</b>		<b>3 017,6</b>	<b>3 032,6</b>
Autres produits d'exploitation		139,7	127,3
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>3 157,3</b>	<b>3 159,9</b>
Coûts des programmes achetés	3.1.2	1 133,4	961,4
Autres achats et charges externes	3.1.2	544,3	707,3
Impôts et taxes		209,1	217,4
Charges de personnel	3.1.3	976,0	957,7
Dotations aux amortissements		122,1	124,8
Dotations aux provisions		73,2	94,9
Autres produits d'exploitation		149,9	153,5
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>3 208,0</b>	<b>3 217,0</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3.3.4</b>	<b>-50,7</b>	<b>-57,1</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3.1.4</b>	<b>-2,3</b>	<b>-3,3</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>-53,0</b>	<b>-60,4</b>

■ ■ ■





<b>Résultat courant</b>		<b>-53,0</b>	<b>-60,4</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3.1.5</b>	<b>11,0</b>	<b>-44,1</b>
Part des sociétés mises en équivalence	3.1.6	1,7	1,7
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-40,3</b>	<b>-102,8</b>
Impôts exigibles sur les résultats	3.1.7	1,9	-0,1
Impôts différés	3.1.7	0,0	18,3
<b>Résultat net avant minoritaires</b>		<b>-38,4</b>	<b>-84,6</b>
Part des minoritaires	3.1.8	0,0	0,0
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>-38,4</b>	<b>-84,6</b>
Nombre d'actions composant le capital		17 377 000	17 377 000
Résultat par action en euros		-2,21	-4,87

# 3.3

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Groupe France Télévisions	31.12.2014	31.12.2013
Tableau de flux de trésorerie consolidé en M€		
Résultat net par groupe	-38,4	-84,6
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-1,7	-1,7
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	0,0	0,0
Amortissements et provisions	137,6	188,5
Plus values et moins values sur cessions d'actifs	-14,7	0,2
Impôts différés	0,0	-18,3
Subventions d'équipement	-3,8	-4,5
Autres	0,7	1,0
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>79,7</b>	<b>80,7</b>
Variation des droits de diffusions acquis	11,0	21,2
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>-34,3</b>	<b>22,9</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>56,4</b>	<b>124,9</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-60,8	-51,7
Acquisition d'immobilisations corporelles	-48,1	-52,6
Acquisition d'immobilisations financières	-0,6	-1,7
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,8	0,6
Cessions d'immobilisations financières	22,8	1,7

■ ■ ■

■ ■ ■

<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-86,0</b>	<b>-103,7</b>
Dividendes mis en paiement	0,0	0,0
Augmentation des capitaux propres	0,0	0,0
Augmentation des dettes financières	0,0	0,0
Remboursement des dettes financières	-22,6	-17,2
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-22,6</b>	<b>-17,2</b>
<b>Variation globale de la trésorerie nette</b>	<b>-52,1</b>	<b>4,0</b>
Trésorerie nette à l'ouverture	81,0	77,0
Variation de trésorerie	-52,1	4,0
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>28,9</b>	<b>81,0</b>
Trésorerie à l'actif	36,4	87,3
Comptes courants bancaires débiteurs	7,4	6,2

# 3.4

## ANNEXE

### **INTRODUCTION**

#### **Le groupe France Télévisions.**

La loi sur l'audiovisuel n°2000-719 du 1er août 2000 vise notamment à renforcer la place du secteur public de l'audiovisuel en France.

Pour cela, elle a créé la société holding France Télévisions, société anonyme détenue à 100% par l'Etat. Ce dernier a apporté à la société holding en septembre 2000 l'intégralité des titres des sociétés France 2, France 3 et France 5, puis RFO depuis le 1er juillet 2004, ainsi que toutes les filiales auparavant rattachées aux sociétés nationales de programmes. Elle a donné également à France Télévisions la possibilité de créer des filiales ayant pour objet d'éditer des services de télévision numérique offerts gratuitement aux téléspectateurs.

Cette organisation a été modifiée par la publication de la loi n° 2009 – 258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision qui organise le transfert à la société France Télévisions de l'ensemble des biens, droits et obligations des sociétés France 2, France 3, France 4, France 5 et Réseau France Outre-mer dans le cadre d'une fusion-absorption réalisée du seul fait de la loi, prenant effet à la date du 1er janvier 2009.

Par ailleurs, cette même loi du 5 mars 2009, dans son article 28, a instauré la suppression de l'essentiel de la publicité commerciale sur les antennes entre 20 heures et 6 heures du matin.

Afin de faire face à ses missions de service public, France Télévisions reçoit de l'Etat une ressource complémentaire dont le principe a été définitivement validé par les instances communautaires et qui figure dans son chiffre d'affaires.

### **FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2014**

#### **Mesures d'économies et Plan de départs volontaires.**

France Télévisions doit participer, à la demande des pouvoirs publics, à l'effort général de diminution des déficits publics de l'Etat à travers une réduction très importante de la ressource budgétaire destinée à compenser l'arrêt de la publicité, qui n'est pas compensée par l'évolution de la contribution à l'audiovisuel public. Dans ce contexte, France Télévisions s'engage dans un plan d'économies sans précédent qui doit conduire à réduire les dépenses de près de 300 millions d'euros par rapport aux prévisions initiales d'ici à 2015. Parmi les leviers de ce plan d'économies figure la nécessaire baisse des effectifs, reposant notamment sur la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires. Le plan de départs volontaires est en cours de mise en œuvre : les candidatures ont été reçues, et une commission de suivi est mise en place afin de valider l'éligibilité des demandes formulées. Au 31 décembre 2014, 66 départs sont effectifs dans le cadre de ce plan, et 274 autres départs doivent avoir lieu en 2015.

Sur ces bases, à la clôture 2014, la provision enregistrée dans les comptes 2013 à ce titre a été utilisée pour couvrir les

départs réalisés et le solde figure au bilan pour compenser les charges à venir en 2015, l'analyse réalisée lors de l'arrêté montrant qu'il n'existe pas d'éléments qui auraient pour conséquence la révision du solde de la provision constatée initialement dans les comptes au 31 décembre 2013.

### **Cession de participation**

Le conseil d'administration de France Télévisions, dans sa séance du 14 février 2014, a approuvé le principe de la cession par France Télévisions de sa participation minoritaire dans la société Jeunesse Télé, éditrice de la chaîne jeunesse GULLI, à son actionnaire majoritaire le groupe Lagardère.

Cette chaîne avait été créée conjointement par les deux groupes en 2005.

Cette cession est la conclusion d'une approche stratégique différente entre les deux associés et de la volonté de France Télévisions de transformer la chaîne France 4 en chaîne principalement destinée à la jeunesse et aux enfants en journée.

La cession a été réalisée le 29 octobre 2014. La plus value est intégrée dans le résultat exceptionnel de l'exercice. Un complément de prix d'un total de 3,2 M€ sera perçu sous condition de réalisation d'un chiffre d'affaires publicitaire minimum en 2015 et en 2016.

## **#1 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPES COMPTABLES, AUX MODALITÉS DE CONSOLIDATION, AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION ET À LA COMPARABILITÉ DES COMPTES**

### **1.1 Principes comptables**

Les comptes consolidés du groupe France Télévisions sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France et notamment avec le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

### **1.2 Principes de consolidation**

#### **1.2.1 Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles France Télévisions SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés significatives dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette méthode consiste à retenir dans les comptes consolidés la part de capitaux propres et de résultat correspondant au pourcentage d'intérêt direct ou indirect détenu par la société mère.

#### **1.2.2 Information sur les méthodes de conversion**

Au 31 décembre 2014, il n'existe pas de filiales étrangères dans le périmètre du groupe France Télévisions.

Les états financiers des filiales et les comptes consolidés sont présentés en euros.

#### **1.2.3 Date d'arrêté comptable**

La date de clôture des exercices des sociétés consolidées coïncide avec celle de la société mère France Télévisions S.A. Les comptes consolidés au 31 décembre 2014

sont basés sur des comptes sociaux établis à même date.

### **1.3 Méthodes et règles d'évaluation et de présentation**

#### **1.3.1 Première consolidation**

Le groupe France Télévisions a appliqué en 2000 la méthode dérogatoire de la mise en commun d'intérêts prévue à l'article 215 du règlement 99-02 du C.R.C. concernant l'intégration de France 2, France 3 et France 5, sociétés filiales à 100% de France Télévisions SA selon les dispositions de l'article 6 de la loi n°2000-719 du 1er août 2000. Au coût d'apport des titres de ces trois sociétés, a été substituée la valeur des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de celles-ci, telle qu'elle ressortait, à la date de transfert par l'Etat des titres de ces sociétés, de leurs comptes retraités aux normes comptables du groupe France Télévisions.

La rémunération des apports a été faite par l'émission d'actions France Télévisions SA, détenues à 100% par l'Etat, conformément à la loi n°2000-719 du 1er août 2000.

En conséquence, le bilan consolidé ne comprend pas d'écart d'acquisition sur les filiales apportées lors de la constitution du groupe, ni sous forme d'écarts d'acquisitions, ni sous forme de réévaluation d'actifs.

D'autre part, la contrepartie de la valeur effective des apports étant le capital de la holding, il résulte de leur comptabilisation au moment de cet apport que les actifs ont été considérés comme évalués à leur juste valeur.

La fusion absorption organisée par la loi de 2009 n'a pas entraîné d'impacts sur les évaluations des actifs et passifs des sociétés absorbées.

#### **1.3.2 Valorisation des actifs**

Dans le cadre de l'application de la règle-

mentation sur les actifs, le groupe effectue régulièrement une revue d'indices de perte de valeur pouvant affecter ses actifs.

### 1.3.3 Immobilisations incorporelles

#### a. Productions et coproductions

Elles regroupent principalement les coproductions cinématographiques des filiales France 2 Cinéma et France 3 Cinéma. Leur valeur d'entrée est égale au montant total du contrat de coproduction. Elles sont immobilisées dès la fin du tournage. Elles sont amorties sur une durée de 8 ans de façon dégressive à compter de leur diffusion en salle qui permet de ramener à la fin de la première année d'exploitation des films, la valeur des parts de coproduction à 35% de leur valeur d'entrée.

Elles comprennent également les droits vidéo et musicaux ainsi que des droits de distribution à l'international et des droits sur acquisition de licences de produits dérivés. Ces éléments sont amortis sur des durées comprises entre 1 et 5 ans.

#### b. Logiciels informatiques

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire appliqué aux durées d'utilisation (1 an à 10 ans).

Des dépréciations sont, le cas échéant, constituées pour tenir compte de l'obsolescence.

#### c. Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge au cours de l'exercice.

#### d. Ecart d'acquisitions

La constitution du groupe France Télévisions n'a pas donné lieu à constatation d'écarts d'acquisitions (Voir note 1.3.1). Lors d'acquisitions ultérieures, des écarts d'acquisitions de faible montant ont été constatés, et ont fait l'objet d'un amortissement immédiat l'année de leur constatation.

### 1.3.4 Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissements, basées sur les durées d'utilisation estimées, sont les suivantes :

- Gros œuvre - 40 ans
- Équipements et aménagements - 8 à 25 ans
- Installations climatiques - 10 ans
- Agencements - 10 ans
- Matériels et mobiliers - 3 à 10 ans

### 1.3.5 Contrats de crédit-bail

Les immobilisations financées en crédit-bail sont comptabilisées à l'actif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat et amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la durée d'utilisation des immobilisations concernées. La dette correspondante est

enregistrée au passif dans les dettes financières ; son montant est progressivement diminué de la fraction des amortissements financiers incluse dans les loyers.

### **1.3.6 Immobilisations financières**

La rubrique « Titres de participation » correspond au prix d'acquisition des titres de sociétés non consolidées. Les titres de participation font l'objet d'une provision si leur valeur d'usage s'avère inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la quote-part des capitaux propres détenue en incluant des plus values éventuelles, de l'intérêt que ces sociétés représentent pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultats.

### **1.3.7 Droits de diffusions acquis**

Ce poste retrace l'ensemble des droits de diffusion, qu'ils soient produits par le groupe, coproduits, produits par des tiers ou achetés. Ils sont comptabilisés à leur coût de revient, c'est-à-dire au coût de production ou au prix d'achat. Les programmes sont pris en charge lors de leur diffusion.

Les programmes co-produits par les chaînes sont contractuellement éclatés en deux rubriques : part antenne et part co-production. La part antenne correspond à l'achat, ou à la valorisation du droit de diffusion de l'œuvre co-produite. La part co-production correspond à une quote-part de finance-



ment de la création de l'œuvre. Cette part de co-production donne droit à recette en cas de diffusion – ou de vente – de l'œuvre par ou à un tiers. La répartition entre ces deux rubriques résulte de la négociation du contrat entre les producteurs.

A titre conservatoire, la part antenne et la part co-production sont consommées dans les comptes consolidés au même rythme.

Les achats de droits de long métrage pour deux diffusions sont consommés lors de chaque diffusion à 50% de leur valeur d'entrée. Les autres programmes acquis pour plusieurs diffusions sont consommés sur deux diffusions aux taux suivants : 1ère diffusion : 80%, 2ème diffusion : 20%.

Dans le cadre des arrêtés de comptes semestriels et annuels, les droits de diffusion acquis sont revus au cas par cas par la direction des programmes de chaque chaîne, puis par la direction de chaque chaîne en cas d'indice de perte de valeur. Si cet indice de perte de valeur est confirmé, le programme acquis est totalement déprécié. Cette revue est étendue aux engagements d'achats, ce qui peut conduire à constater une provision pour risque.

Les principaux indices de perte de valeur retenus sont les suivants :

- un changement de ligne éditoriale,
- un litige juridique,
- un litige technique,
- un problème de classification du programme (violence, etc.),
- une audience trop faible lors de sa 1ère diffusion,
- une certaine obsolescence (si lié à un événement),
- un programme artistiquement non diffusable,
- une incapacité de diffusion (date de fin des droits trop proche sans possibilité de négocier une prolongation).

Par ailleurs, un indice de perte de valeur peut entraîner ou être la conséquence d'un changement de case de diffusion du programme considéré. Aussi, il peut arriver que ce programme figure dans une case qui se voit habituellement affecter des programmes de moindre valeur. Un programme peut également s'avérer mieux adapté à la ligne éditoriale et à la programmation d'une chaîne autre que celle qui l'a acquise, en particulier dans le cas de seconde diffusion.

Dans le cas où l'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur d'usage est très significatif, la chaîne peut être amenée à provisionner ce programme déclassé car celui-ci est dès lors utilisé de manière non conforme aux options retenues lors de son acquisition. Le taux de provisionnement retenu dans le cas de transferts de programmes a été fixé à 75% dans le cas d'un transfert au sein ou entre chaînes majeures, 90% dans les autres cas, par rapprochement avec les valeurs de marché des programmes acquis pour ces chaînes.

Les droits de diffusion acquis comprennent également les droits sportifs pluriannuels.

Ces droits de retransmission d'événements sportifs majeurs correspondent à des coûts très significatifs qui ne peuvent être couverts, compte tenu notamment de leur mécanisme d'attribution, par les ressources de l'exercice pendant lequel a lieu l'événement.

Pour tenir compte de cette situation particulière, le groupe France Télévisions a décidé de :

- Dès lors que l'acquisition des droits est certaine, porter au bilan, quatre ans avant l'événement, nombre d'années correspondant à la périodicité des événements considérés, la valeur d'acquisition de ces droits, en contrepartie d'une dette fournisseur sur laquelle viennent s'imputer jusqu'à extinction de cette dette les paiements successifs effectués ;

- Afin d'assurer une continuité de la présentation au bilan de ces événements sportifs, au même titre que la continuité de l'impact de ces droits est assurée au compte de résultat, il a été décidé de présenter ces droits au bilan au 31 décembre précédant la première des quatre années considérées. Ainsi, les nouveaux droits remplacent immédiatement les droits sportifs pluriannuels consommés au cours de l'exercice. (Cf. note 3.2.4) ;
- Différer chaque année, sur une durée correspondant à la périodicité des événements, le montant des produits permettant de couvrir le coût du droit de retransmission à la date de son utilisation, par une incrémentation linéaire de produits constatés d'avance, le montant ainsi différé étant soldé sur l'exercice de survenance de l'événement.

Enfin, les programmes non diffusés dont les droits sont échus et les programmes transférés à l'INA font l'objet de sorties des droits de diffusion acquis.

### **1.3.8 Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation, déterminée au cas par cas.

### **1.3.9 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

### **1.3.10 Conversion des dettes et créances en devises**

Les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont enregistrés en résultat au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Les dettes nées de la conclusion des événements sportifs majeurs qui ont fait l'objet d'une couverture de change prise par France Télévisions SA sont valorisées au cours de couverture. Les autres créances et dettes sont valorisées au taux de clôture.

### **1.3.11 Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en produits constatés d'avance dans le bilan consolidé.

### **1.3.12 Provisions pour risques et charges**

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques et des charges existant à la clôture.

### **1.3.13 Indemnités de fin de carrière, autres avantages postérieurs à l'emploi**

A l'ouverture de l'exercice 2014, le groupe a décidé d'appliquer la méthode 1 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Le choix de cette méthode ne modifie en rien les pratiques que retenait le groupe dans le cadre de l'application de la recommandation CNC 2003 – R01.

Les engagements du groupe envers son personnel permanent en matière d'indemnités de fin de carrière sont considérés comme un régime de retraite à prestations définies. Le coût des avantages accordés au personnel lié à ce régime est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime à la fin de l'exercice précédent excèdent 10% de l'obligation au titre des prestations définies. Ces gains

ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime (méthode dite du «corridor»).

Le montant comptabilisé au passif au titre de la provision pour indemnité de départ en retraite est égal au total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, majorée des profits actuariels ou minorée des pertes actuarielles non comptabilisées du fait de l'application de la méthode dite du « corridor ».

Le calcul de cet engagement intègre des hypothèses de rotation observée par chacune des sociétés du groupe et d'une projection d'augmentation de salaire commune aux sociétés du groupe. Il repose également sur un âge de départ à 65 ans.

Le calcul intègre les charges sociales pesant sur les versements futurs.

La charge représentative de l'évolution des engagements est comptabilisée en frais de personnel. (Voir notes 3.1.3 et 3.2.8).

#### **1.3.14 Médailles du travail**

A l'ouverture de l'exercice 2014, le groupe a décidé d'appliquer la méthode 1 de la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013 pour l'évaluation de ses engagements de retraite et avantages similaires.

Le choix de cette méthode ne modifie en rien les pratiques que retenait le groupe dans le cadre de l'application de la recommandation CNC 2003 – R01.

Le groupe France Télévisions constate une provision pour médaille du travail. Le taux d'actualisation utilisé est identique à celui de la provision pour indemnité de départ.

#### **1.3.15 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspondant aux ressources publiques est reconnu au fur et à mesure des encaissements.

Le chiffre d'affaires « Publicité et Parrainage » est comptabilisé sur la base de la diffusion des messages publicitaires ou de parrainage sauf dans le cas particulier des échanges qui ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont, opération par opération, équilibrés.

#### **1.3.16 Impôts sur les sociétés**

La charge d'impôt sur les résultats correspond d'une part à l'impôt courant exigible de chaque entité fiscale consolidée et d'autre part aux impôts différés de la période.

Le groupe France Télévisions s'est placé à compter du 1er janvier 2001 sous le régime de l'intégration fiscale.

Le poste d'impôts différés enregistre au dernier taux connu les effets, en matière d'impôt, des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. La méthode retenue est celle du report variable. Le taux d'impôt retenu pour la constatation des impôts différés est de 38,02% au 31 décembre 2014. L'incidence de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés est prise en compte en résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés car ils concernent le même groupe d'intégration fiscale.

Les actifs nets d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices futurs.

#### **1.3.17 Fondation**

Par décision de son conseil d'administration en date du 14 décembre 2006, le groupe France Télévisions est fondateur de la fondation France Télévisions dont le champ d'action s'étend à trois domaines : la culture, la citoyenneté et la réflexion sur la télévision.

Par décision de son conseil d'administration en date du 13 octobre 2011, le groupe France Télévisions s'est engagé à continuer de financer la fondation France Télévisions pour les exercices 2012 à 2017.

Le groupe s'est engagé à verser irrévocablement une contribution de 3,6 M€ répartie sur les exercices 2012 à 2017.

Cet engagement a été comptabilisé dès l'exercice 2011 en charges.

## #2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1 Liste des sociétés consolidées

			Contrôle	% intérêts	
Noms	Forme sociale	Adresse	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
<b>Société mère</b>					
France Télévisions	SA	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15			
<b>Sociétés intégrées globalement</b>					
<b>Sociétés de production</b>					
France 2 Cinéma	SAS	31, place de la Madeleine 75 008 Paris	100,00	100,00	100,00
France 3 Cinéma	SAS	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15	100,00	100,00	100,00
MFP	SA	26, rue d'Oradour sur Glane 75 015 Paris	100,00	100,00	100,00
<b>Sociétés de régies publicitaires</b>					
France Télévisions Publicité	SA	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15	100,00	100,00	100,00
France Télévisions Publicité Inter Océan	SAS	64-70, avenue Jean Baptiste Clément 92100 Boulogne Billancourt	100,00	100,00	100,00

			Contrôle	% intérêts	
Noms	Forme sociale	Adresse	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
<b>Société de gestion de droits</b>					
France Télévisions Distribution	SA	1, bd Victor - Immeuble Barjac 75015 Paris	100,00	100,00	100,00
<b>Sociétés de services et autres activités</b>					
France Télévisions Numérique	SAS	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15	100,00	100,00	100,00
TVRS	SAS	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15	100,00	100,00	100,00
Média Exchange	SAS	64-70, avenue Jean Baptiste Clément 92100 Boulogne Billancourt	100,00	100,00	100,00
Société Civile Immobilière France Télévisions	SCI	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15	100,00	100,00	100,00
France Télévisions Gestion Immobilière	SAS	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15	100,00	100,00	100,00
Société Civile Immobilière Valin	SCI	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15	100,00	100,00	100,00
France Télévisions Publicité Conseil	SAS	64-70, avenue Jean Baptiste Clément 92100 Boulogne Billancourt	100,00	100,00	100,00
Réseau Outre Mer 1 <sup>ère</sup>	SAS	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15	100,00	100,00	100,00
GR1	SAS	7, esplanade Henri de France 75 907 Paris Cedex 15	100,00	100,00	100,00
Papange Immo	SAS	9, rue Huysmans 75006 Paris	0,00	100,00	100,00
Lesite.tv	GIE	10-14, rue Horace Vernet 92130 Issy-les-Moulineaux	66,00	66,00	66,00
<b>Sociétés mises en équivalence</b>					
Euronews S.A.	SA	60, Chemin des Mouilles 69131 Ecully Cedex	22,84	22,84	22,84
TV5 Monde	SA	131, avenue de Wagram 75017 Paris	49,00	50,48	50,48
Médiamétrie	SA	55-63, rue Anatole France 92532 Levallois Perret	22,89	22,89	22,89
Arte France	SA	8, rue Marceau 92785 Issy-les-Moulineaux	45,00	45,00	45,00
Planète Thalassa	SA	1, Place du spectacle 92130 Issy-les-Moulineaux	34,00	34,00	34,00
Canal France International	SA	131, avenue de Wagram 75017 Paris	74,95	86,19	86,19
Mezzo	SA	28, rue François 1 <sup>er</sup> 75008 Paris	40,00	40,00	40,00

## 2.2 Variation du périmètre de consolidation au cours de la période

Fusion des sociétés France Télévisions Publicité Régions et France Télévisions Publicité ;

Cession par France Télévisions de sa participation minoritaire dans la société Jeunesse Télé, editrice de la chaîne jeunesse GULLI, à son actionnaire majoritaire le groupe Lagardère.

## #3 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT ET LE BILAN

Les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

### 3.1 Compte de Résultat

#### 3.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires brut diminue de 1,2% : les ressources publiques diminuent de 0,6% et les recettes publicitaires diminuent de 4,4%. Le chiffre d'affaires relatif aux autres activités comprend le chiffre d'affaires des activités de diversification et notamment les revenus liés à la distribution de droits audiovisuels et également des prestations techniques.

Au 31 décembre 2014, les ressources publiques représentent 82,4% du chiffre d'affaires net.

En M€	31.12.2014	31.12.2013
Redevance	2 382,3	2 253,3
Ressource publique complémentaire	103,6	248,8
Publicité	295,2	309,9
Parrainage	62,9	64,6
<b>Sous-total recettes publicitaires</b>	<b>358,1</b>	<b>374,5</b>
Autres activités	174,1	177,5
<b>Sous-total autres activités</b>	<b>174,1</b>	<b>177,5</b>
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>3 018,1</b>	<b>3 054,1</b>
Chiffre d'affaires constaté d'avance (note 1.3.7)	-0,5	-21,5
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>3 017,6</b>	<b>3 032,6</b>

### 3.1.2 Coût des programmes achetés et autres achats et charges externes.

Le coût des programmes et productions achetés intègre en 2014 les coûts liés aux conventions de façonnage et de prépara-

tion pour un montant de 119,3 M€. Celles-ci contribuent en effet, sous une forme juridique différente, aux acquisitions de programmes de France Télévisions. Ces coûts se sont élevés à 158,6 M€ sur l'exercice 2013.

En M€	Montants certifiés au 31.12.2013	Montants pro forma au 31.12.2013	Montants au 31.12.2014
Achats de programmes et droits de diffusion	961,4	961,4	1 014,1
Conventions de façonnage	0,0	133,3	96,6
Conventions de préparation	0,0	25,3	22,8
<b>Coûts des programmes achetés</b>	<b>961,4</b>	<b>1 120,0</b>	<b>1 133,4</b>
Achats études et prestations de services	76,2	76,2	76,4
Conventions de façonnage	133,3	0,0	0,0
Conventions de préparation	25,3	0,0	0,0
Autres achats	59,7	59,7	56,7
Autres charges externes	412,8	412,8	411,1
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>707,3</b>	<b>548,7</b>	<b>544,3</b>

### 3.1.3 Charges de personnel et effectif

En M€	31.12.2014	31.12.2013
Salaires et Traitements	664,1	651,0
Charges Sociales et Autres charges de personnel	298,3	295,0
Crédit d'impôt compétitivité emploi	-4,3	-5,9
<b>Sous - Total</b>	<b>958,2</b>	<b>940,1</b>
<b>Intéressement &amp; participations</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>
<b>Variation Provision pour Engagement Retraite et Médaille du travail</b>	<b>15,4</b>	<b>15,3</b>
dont dotations	18,1	16,4
dont reprises	-2,7	-1,1
<b>Total des Charges de Personnel</b>	<b>976,0</b>	<b>957,7</b>



Au 31 décembre 2014, les salaires et traitements et charges associées ont augmenté de 1,9%.

France Télévisions a fait le choix de présenter le crédit d'impôt compétitivité emploi en dimi-

nution des charges sociales de l'exercice. Les éléments de variation de la provision pour indemnité de départ en retraite (PIDR) sont explicités en note sur les principes comptables et dans la note 3.2.8

ETP moyen annuel	31.12.2014	31.12.2013
Cadres	5 034	4 747
Techniciens & Agents de maîtrise	1 320	1 538
Employés - Ouvriers	82	83
Journalistes	2 633	2 624
<b>Effectifs permanents</b>	<b>9 069</b>	<b>8 991</b>
<b>Non permanents</b>	<b>1 604</b>	<b>1 666</b>
<b>Total</b>	<b>10 673</b>	<b>10 657</b>

L'accord d'entreprise signé en mai 2013 a entraîné des modifications de classification des emplois.

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé,

un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures par personne).

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des droits individuels à formation reste ouvert, le total des heures acquises est estimé à cette date à 1 009 000 heures.

### 3.1.4 Résultat financier

Le résultat financier peut se résumer comme suit :

En M€	31.12.2014	31.12.2013
Produits nets de cession de titres de placement	1,3	1,1
Intérêts s/dettes financières et découvert bancaire	-3,8	-4,3
Provisions financières nettes	-0,1	0,0
Gain de change net	0,3	0,4
Autres éléments financiers	-0,1	-0,4
<b>Résultat Financier</b>	<b>-2,3</b>	<b>-3,3</b>

Le résultat financier se monte à -2,3M€ et se décompose en 4,3 M€ de charges et 2 M€ de produits.

Les charges financières comprennent principalement des intérêts sur dettes financières et découvert bancaire pour 3,8 M€, des pertes de change pour 0,1 M€ et d'autres charges

financières pour 0,4 M€.

Les produits financiers comprennent principalement des produits nets de cession de titres de placement pour 1,3 M€, des gains de change pour 0,5 M€ et des autres produits financiers pour 0,2 M€.

### 3.1.5 Résultat exceptionnel

En M€	31.12.2014	31.12.2013
Plus et moins values de cession	14,7	-0,2
Variation des provisions et amortissements exceptionnels	2,7	-43,2
Autres éléments exceptionnels	-6,4	-0,7
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>11,0</b>	<b>-44,1</b>

Le résultat exceptionnel intègre principalement la charge résultant des coûts des départs dans le cadre du plan de départs volontaires pour 6,6 M€ dont 2,3 M€ d'indemnités de départ à la retraite et les reprises de provisions correspondantes, une dotation aux provisions de 9,2 M€ pour faire face au risque de non recouvrement de créances

de TVA des années 2011 et 2012, une reprise de provision pour dépréciation de 5,1 M€ sur l'immeuble de Boulogne et la plus value de 14,4 M€ liée à la cession par France Télévisions de sa participation minoritaire dans la société Jeunesse Télé, editrice de la chaîne jeunesse GULLI, à son actionnaire majoritaire le groupe Lagardère.

### 3.1.6 Titres des sociétés mises en équivalence

En M€	Valeur des titres mis en équivalence		Résultat des sociétés mises en équivalence	
	31.12.2014	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2013
ARTE France <sup>1</sup>	13,6	12,2	1,4	1,0
Planète Thalassa	1,3	1,1	0,2	0,3
Médiamétrie	7,2	6,6	0,8	-0,9
Euronews S.A.	3,7	5,5	-1,8	0,2
Canal France International	1,5	1,2	0,4	0,1
TV5 Monde	1,3	1,0	0,2	0,4
Mezzo	1,8	1,9	0,5	0,6
Jeunesse Télé	0,0	2,7	0,0	0,0
<b>Total valeur des titres mis en équivalence</b>	<b>30,5</b>	<b>32,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>

<sup>1</sup> Les éléments retenus en 2014 pour ARTE France sont les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos au 31.12.2013. Au 31 décembre 2013, les comptes consolidés du groupe retenus pour ARTE France étaient ceux de l'exercice clos au 31.12.2012.

### 3.1.7 Impôts sur les résultats

En M€	31.12.2014	31.12.2013
Impôt exigible	1,9	-0,1
Impôt différé	0,0	18,3
<b>Total de la charge (-) ou produit (+) d'impôt</b>	<b>1,9</b>	<b>18,2</b>

Le produit d'impôt exigible de 1,9M€ correspond à la constatation de crédits d'impôt remboursables à terme.

Les impôts différés passifs résultent principalement des amortissements dérogatoires constitués sur les programmes et les impôts différés actifs de la PIDR.

Compte tenu des incertitudes sur le résultat fiscal du groupe pour les années à venir, les impôts différés actif n'ont été reconnus qu'à hauteur des impôts différés passif à compter de l'exercice 2013.

Les impôts différés sont donc sans impact sur le résultat de l'exercice 2014.

Ecart taux d'imposition réel / théorique		
En M€	31.12.2014	31.12.2013
<b>Résultat net</b>	<b>-38,4</b>	<b>-84,6</b>
<b>Retraitements :</b>		
Impôts différés	0,0	-18,3
Impôts exigibles	-1,9	0,1
QP Résultat MEE	-1,7	-1,7
Plus value sur cession de titres	-14,2	0,0
<b>Base imposable</b>	<b>-56,2</b>	<b>-104,5</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>21,4</b>	<b>37,7</b>
Différences permanentes structurelles	1,5	-0,4
Différences permanentes spécifiques de l'exercice	-1,4	1,1
Limitation des impôts différés actif	-21,8	-19,6
Impôts différés sans base	0,1	-0,4
Différence de taux d'imposition	1,0	0,0
Déficit de la période non activé	-0,8	-0,2
Crédit d'impôt	1,9	0,3
Autres	0,0	-0,3
<b>Impôt effectif</b>	<b>1,9</b>	<b>18,2</b>

Analyse des impôts différés au bilan <sup>1</sup>		
En M€	31.12.2014	31.12.2013
<b>Impôts différés nets</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Inférieurs à 1 an	0,0	-4,4
Supérieurs à 1 an	0,0	4,4
<b>Total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

<sup>1</sup> Les impôts différés sont comptabilisés dans les comptes de régularisation, voir note 3.2.11

Les impôts différés sont compensés car ils concernent le groupe fiscal intégré.

### 3.1.8 Intérêts minoritaires

Il n'existe plus d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2014.

## 3.2 Commentaires sur les principaux postes de bilan

### 3.2.1 Détail de l'actif immobilisé

En M€	31.12.2014			31.12.2013
	Brut	Amts et Prov.	Net	Net
Parts coproduction des filiales cinéma <sup>2</sup>	529,0	487,3	41,8	39,1
Parts coproduction des autres filiales	113,3	112,8	0,5	0,0
Autres programmes	131,3	115,4	15,9	16,2
Logiciels	169,6	116,6	53,1	52,9
Autres immobilisations incorporelles	10,4	5,9	4,5	5,1
dont crédit-bail	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>953,6</b>	<b>837,8</b>	<b>115,8</b>	<b>113,3</b>
Terrains	110,2	0,0	110,2	108,3
dont crédit-bail	85,3	0,0	85,3	94,7
Bâtiments et constructions	356,5	204,5	152,0	154,7
dont crédit-bail	164,2	86,9	77,3	93,0
Inst. techniques, mat et outillage	550,1	452,1	97,9	103,3
dont crédit-bail	16,0	8,8	7,2	2,7
Matériel de transport	20,0	15,3	4,7	5,6
Autres immobilisations corporelles	207,8	121,7	86,0	91,2
dont crédit-bail	2,0	1,8	0,2	0,5
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1244,5</b>	<b>793,7</b>	<b>450,9</b>	<b>463,1</b>
Titres mis en équivalence	30,5	0,0	30,5	32,1
Autres immobilisations financières	12,3	1,2	11,1	16,3
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>42,8</b>	<b>1,2</b>	<b>41,6</b>	<b>48,4</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>2240,9</b>	<b>1632,7</b>	<b>608,2</b>	<b>624,8</b>
dont crédit-bail <sup>1</sup>	267,6	97,6	169,9	190,9

<sup>1</sup> L'immeuble de la Maison de France Télévisions est financé en crédit-bail par la SCI France Télévisions. Le montant immobilisé brut s'élève à 194,3 M€ et la dette de crédit-bail à 88,4 M€ au 31 décembre 2014. L'immeuble de France Télévisions Publicité sis à Boulogne dont le financement avait été réalisé en crédit bail a été acquis par la société FTGI suite à la réalisation de la levée d'option durant l'exercice 2014. L'immeuble Valin est financé en crédit-bail par la SCI Valin. Le montant immobilisé brut s'élève à 34,2 M€ et la dette de crédit-bail à 30,4 M€ au 31 décembre 2014. L'immeuble de La Réunion est financé en crédit-bail par la société Papangue Immos. Le montant immobilisé brut s'élève à 17,3 M€ et la dette de crédit-bail à 7,6 M€ au 31 décembre 2014.

<sup>2</sup> La provision constituée à compter de l'exercice 2010 suite à l'observation de la diminution de la rentabilité des activités cinéma a été revue et s'élève à 23,8 M€ au 31 décembre 2014.

### 3.2.2 Variation de l'actif immobilisé

En M€	Actif immobilisé				
	Programmes	Autres incorporelles	Corporelles	Financières	Total
<b>Valeur brute au 31.12.2013</b>	<b>728,2</b>	<b>158,3</b>	<b>1227,9</b>	<b>49,5</b>	<b>2 163,9</b>
Acquisitions	45,8	15,0	48,1	0,0	108,9
Variation des prêts/dépôts	0,0	0,0	0,0	-5,1	-5,1
Titres des sociétés mises en équivalence	0,0	0,0	0,0	-1,6	-1,6
Flux de reclassement	0,0	8,1	-8,1	0,0	0,0
Sortie d'immobilisations	-0,4	-1,4	-23,4	0,0	-25,2
<b>Valeur brute au 31.12.2014</b>	<b>773,6</b>	<b>180,0</b>	<b>1244,5</b>	<b>42,8</b>	<b>2 240,9</b>
<b>Dépréciation au 31.12.2013</b>	<b>-672,9</b>	<b>-100,3</b>	<b>-764,8</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1539,1</b>
Dotations aux amortissements	-40,7	-24,2	-57,2	0,0	-122,1
Dotations aux provisions	-3,8	-0,1	0,0	-0,1	-4,0
Flux de reclassement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Reprises des amortissements	0,1	1,4	23,1	0,0	24,6
Reprises des provisions	1,9	0,7	5,2	0,0	7,8
<b>Dépréciation au 31.12.2014</b>	<b>-715,4</b>	<b>-122,4</b>	<b>-793,7</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1632,7</b>
<b>Total des actifs immobilisés nets au 31.12.2014</b>	<b>58,2</b>	<b>57,6</b>	<b>450,9</b>	<b>41,6</b>	<b>608,2</b>

### 3.2.3 Titres non consolidés et créances rattachées

Les autres immobilisations financières brutes s'élèvent à 12,3 M€ et comprennent princi-

palement des prêts à des organismes de logements sociaux pour 7,3 M€ et des dépôts et cautionnements versés pour 3,5 M€.

### 3.2.4 Variation des droits de diffusion acquis

En M€	Brut	Provisions	Net
<b>Droits de diffusion acquis au 31.12.2012</b>	<b>944,2</b>	<b>68,3</b>	<b>875,9</b>
variation nette de l'exercice 2013	-21,2	-14,9	-6,3
<b>Droits de diffusion acquis au 31.12.2013</b>	<b>923,0</b>	<b>53,4</b>	<b>869,6</b>
variation nette de l'exercice 2014	-26,6	-6,2	-20,4
<b>Droits de diffusion acquis au 31.12.2014</b>	<b>896,4</b>	<b>47,2</b>	<b>849,2</b>

### 3.2.5 Les créances

Les créances nettes comprennent principalement les créances clients (204,8 M€) et les créances vis-à-vis de l'Etat pour 183,2 M€ dont 149,3 M€ de TVA. Les autres créances s'élèvent à 24,5 M€.

L'essentiel des créances présente une échéance à moins d'un an.

L'essentiel des provisions a trait aux créances clients.

### 3.2.6 La trésorerie

La trésorerie nette, qui reprend les éléments de trésorerie de court terme du bilan, se décompose ainsi :

En M€	31.12.2014			31.12.2013
	Valeur brute	Amts/Prov.	Valeur nette	Valeur nette
Disponibilité	11,5	0,0	<b>11,5</b>	6,4
Valeurs mobilières de placement	24,9	0,0	<b>24,9</b>	80,9
Concours bancaires courants	-7,4	0,0	<b>-7,4</b>	-6,2
<b>Trésorerie nette</b>	<b>28,9</b>	<b>0,0</b>	<b>28,9</b>	<b>81,0</b>

### 3.2.7 Tableau de variation des capitaux propres

En M€	Total	Groupe	Minoritaires
<b>Capitaux propres 31.12.2012</b>	<b>556,1</b>	<b>556,1</b>	<b>0,0</b>
Résultat au 31.12.2013	-84,6	-84,6	0,0
Autres mouvements	-0,2	-0,2	0,0
<b>Capitaux propres 31.12.2013</b>	<b>471,3</b>	<b>471,4</b>	<b>0,0</b>
Résultat au 31.12.2014	-38,4	-38,4	0,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0
<b>Capitaux propres 31.12.2014</b>	<b>432,9</b>	<b>432,9</b>	<b>0,0</b>

### 3.2.8 Provisions pour risques et charges

En M€	31.12.2013	Dotations	Provisions utilisées	Provisions reprises	Reclassement	31.12.2014
Provisions pour indemnités départ en retraite <sup>1</sup>	121,4	17,6	-5,0	0,0	0,1	134,0
Provisions pour médaille du travail	4,1	0,6	-0,1	0,0	0,0	4,6
Autres provisions	75,9	23,9	-11,0	-22,8	-0,1	65,9
<b>Provisions pour risques et charges d'exploitation</b>	<b>201,4</b>	<b>42,0</b>	<b>-16,0</b>	<b>-22,8</b>	<b>0,0</b>	<b>204,6</b>
<b>Provisions pour risques et charges - exceptionnel</b>	<b>48,9</b>	<b>9,5</b>	<b>-4,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>53,8</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>250,3</b>	<b>51,5</b>	<b>-20,3</b>	<b>-23,2</b>	<b>0,0</b>	<b>258,3</b>

<sup>1</sup> L'évaluation des provisions pour retraite est détaillée paragraphe 1.3.13.

Au cours de l'exercice 2012, France Télévisions a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années 2010 et 2011. France Télévisions en lien avec son conseil, conteste le principal chef de redressement visant à soumettre à cotisations sociales les indemnités versées dans le cadre du dispositif de départ volontaire en retraite. France Télévisions a comptabilisé une provision au titre des chefs de redressement qu'elle ne conteste pas ou pour lesquels elle considère être en risque.

Au cours de l'exercice 2014, 66 personnes ont quitté France Télévisions dans le cadre du plan de départs volontaires entraînant une reprise de 4,2 M€. Le solde de la provision au titre de ce plan de départs volontaires, soit un montant de 38,8 M€ est destiné à couvrir les départs devant survenir en 2015. Par ailleurs, les provisions pour litiges salariés ont connu en 2014, et connaîtront à l'avenir, une évolution individualisée en fonction de la spécificité de chacune des situations individuelles.



### Engagements de retraite

Les provisions pour retraite couvrent les engagements du groupe France Télévisions vis-à-vis de ses employés au titre des indemnités de fin de carrière.

Les tableaux suivants résument les éléments constitutifs de la charge liée à cette provision comptabilisée au compte de résultat consolidé, et au bilan consolidé.

Tableau 1 : Charges

En M€	2014	2013
Coût des services rendus au cours de la période	9,7	8,2
Coût financier	5,3	4,1
Coût des services passés	1,2	1,2
Amortissement des gains ou pertes actuariels	1,4	2,0
<b>Charge nette comptabilisée</b>	<b>17,6</b>	<b>15,4</b>

Tableau 2 : Passif (enregistré au bilan)

En M€	2014	2013
Valeur actualisée de l'obligation (engagement) à la clôture	225,3	214,1
Rectification du calcul de l'engagement 2013	0,0	-23,3
Fonds de couverture	-10,1	-9,8
Perte actuarielle nette non comptabilisée et coûts des services passés	-81,2	-59,6
<b>Passif enregistré au bilan (provision) à la clôture</b>	<b>134,0</b>	<b>121,4</b>

Tableau 3 : Passage de la provision ouverture / clôture		
En M€	2014	2013
Passif net au bilan (provision) à l'ouverture	121,4	113,0
Coût des services rendus au cours de la période	9,7	8,2
Coût financier	5,3	4,1
Prestations de l'exercice	-5,0	-1,2
<b>Prestations servies</b>	<b>10,0</b>	<b>11,1</b>
Contribution au fonds de couverture	0,0	-6,0
Coût des services passés	1,2	1,2
Amortissement des gains ou pertes actuariels	1,4	2,0
<b>Passif net au bilan (provision) à la clôture</b>	<b>134,0</b>	<b>121,4</b>

Tableau 4 : Tableau des hypothèses actuarielles		
Éléments	2014	2013
Taux d'actualisation	1,75%	3%
Taux d'inflation anticipé	1,75%	2%
Augmentation des salaires au-delà de l'inflation	0,75%	1%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans

### 3.2.9 Emprunts et dettes financières

En M€	31.12.204	31.12.2013
<b>Dettes financières</b>	<b>7,4</b>	<b>6,2</b>
dont concours bancaires courants	7,4	6,2
<b>Dettes de crédit-bail</b>	<b>135,0</b>	<b>157,6</b>
Immobilier	132,9	153,4
Mobilier	2,0	4,2
<b>Total des emprunts et dettes financières</b>	<b>142,4</b>	<b>163,8</b>

Échéancier	Inférieures à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieures à 5 ans	Total
<b>Dettes financières</b>	<b>7,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>7,4</b>
Concours bancaires courants	7,4	0,0	0,0	7,4
<b>Dettes de crédit-bail</b>	<b>16,1</b>	<b>64,6</b>	<b>54,2</b>	<b>135</b>
Immobilier	14,4	64,2	54,2	132,9
Mobilier	1,6	0,4	0,0	2,0
<b>Total</b>	<b>23,5</b>	<b>64,6</b>	<b>54,2</b>	<b>142,4</b>

L'endettement, net de la trésorerie du groupe, s'élève à 106,0 M€ au 31 décembre 2014 contre 76,5M€ au 31 décembre 2013.

### 3.2.10 Autres dettes

En M€	31.12.2014	31.12.2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	668,6	648,4
Autres créditeurs	446,1	462,3
Dont dettes sociales	288,1	306,8
Dont dettes de TVA	52,4	60,5
Dont autres dettes fiscales	60,8	58,8
Dont autres	44,8	36,2
<b>Total autres dettes</b>	<b>1114,7</b>	<b>1110,7</b>

Tous les autres créditeurs sont inférieurs à 1 an.

### 3.2.11 Comptes de régularisations

Les produits constatés d'avance comprennent des subventions d'investissement pour un montant de 12,8 M€ au 31 décembre 2014 contre 14,8 M€ au 31 décembre 2013.

Le solde correspond principalement aux produits encaissés destinés à couvrir les droits de retransmission d'événements sportifs majeurs.

En M€	31.12.2014	31.12.2013
Impôt différé actif	0,0	0,0
Charges constatées d'avance	79,7	74,7
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>79,7</b>	<b>74,7</b>
Impôt différé passif	0,0	0,0
Produits constatés d'avance	47,0	51,6
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>47,0</b>	<b>51,6</b>

### 3.3 Informations sectorielles

#### 3.3.1 Chiffre d'affaires

En M€	31.12.2014	31.12.2013
Ressources publiques	2 485,9	2 502,1
Recettes publicitaires	321,8	337,0
Autres	42,6	51,3
<b>Chiffre d'affaires « antennes »</b>	<b>2 850,4</b>	<b>2 890,4</b>
Télévisions	51,7	49,9
Cinéma	6,5	6,2
<b>Chiffre d'affaires « producteur »</b>	<b>58,2</b>	<b>56,1</b>
France Télévisions Distribution	40,6	40,7
France Télévisions Publicité et régies	35,1	37,5
Autres	33,9	29,5
<b>Chiffre d'affaires « autres activités »</b>	<b>109,5</b>	<b>107,6</b>
<b>Total du chiffre d'affaires brut</b>	<b>3 018,1</b>	<b>3 054,1</b>
<b>Chiffre d'affaires constaté d'avance</b>	<b>-0,5</b>	<b>-21,5</b>
<b>Total du chiffre d'affaires net</b>	<b>3 017,6</b>	<b>3 032,6</b>

Le chiffre d'affaires du groupe est principalement réalisé en France.

### 3.3.2 Immobilisations

En M€	31.12.2014				
	Parts de coproduction	Autres Immos incorporelles	Immos corporelles	Immos financières	Total
<b>Actif immobilisé « antennes »</b>	<b>0,0</b>	<b>55,0</b>	<b>252,8</b>	<b>10,9</b>	<b>318,7</b>
Télévision	3,7	0,0	11,4	0,0	15,1
Cinéma	41,8	0,0	0,0	0,0	41,8
<b>Actif immobilisé « producteur »</b>	<b>45,4</b>	<b>0,1</b>	<b>11,4</b>	<b>0,1</b>	<b>57,0</b>
France Télévisions Distribution	12,2	1,0	0,1	0,0	13,3
France Télévisions Publicité et régies	0,0	1,4	3,4	0,2	5,0
Autres	0,6	0,0	183,1	30,4	214,1
<b>Actif immobilisé « autres activités »</b>	<b>12,8</b>	<b>2,5</b>	<b>186,6</b>	<b>30,6</b>	<b>232,4</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>58,2</b>	<b>57,6</b>	<b>450,9</b>	<b>41,6</b>	<b>608,2</b>

### 3.3.3 Effectifs

En ETP moyen annuel (permanent et non permanent)	31.12.2014	31.12.2013
<b>Effectif « antennes »</b>	<b>9 520</b>	<b>9 527</b>
Télévision	788	747
Cinéma	13	14
<b>Effectif « producteur »</b>	<b>801</b>	<b>761</b>
France Télévisions Distribution	67	71
France Télévisions Publicité et régies	286	298
<b>Effectif « autres activités »</b>	<b>352</b>	<b>369</b>
<b>Total</b>	<b>10 673</b>	<b>10 657</b>

31.12.2013				
Parts de coproduction	Autres immos incorporelles	Immos corporelles	Immos financières	Total
<b>0,0</b>	<b>54,8</b>	<b>261,5</b>	<b>10,9</b>	<b>327,2</b>
1,8	0,1	13,7	0,0	15,5
31,9	0,0	0,0	0,0	39,2
<b>40,9</b>	<b>0,1</b>	<b>13,7</b>	<b>0,1</b>	<b>54,7</b>
13,7	1,4	0,0	0,0	15,1
0,0	1,6	3,9	0,3	5,8
0,7	0,0	184,0	37,2	221,9
<b>14,4</b>	<b>3,1</b>	<b>188,0</b>	<b>37,5</b>	<b>242,9</b>
<b>55,3</b>	<b>58,0</b>	<b>463,1</b>	<b>48,4</b>	<b>624,8</b>

### 3.3.4 Résultat d'exploitation

En M€	31.12.2014	31.12.2013
<b>Résultat d'exploitation « antennes »</b>	<b>-67,1</b>	<b>-83,3</b>
Télévision	2,1	0,1
Cinéma	0,0	0,0
<b>Résultat d'exploitation « producteur »</b>	<b>2,1</b>	<b>0,1</b>
France Télévisions Distribution	1,2	0,1
France Télévisions Publicité et régies	6,3	9,5
Autres	6,8	16,6
<b>Résultat d'exploitation « autres activités »</b>	<b>14,3</b>	<b>26,2</b>
<b>Total résultat d'exploitation</b>	<b>-50,7</b>	<b>-57,1</b>

### 3.4 Engagements hors bilan

#### 3.4.1 Instruments financiers

France Télévisions SA assume et gère seule les risques de marché du groupe. A ce titre, elle initie des opérations pour couvrir les risques financiers (change, taux) résultant de son activité et de celles de ses filiales.

##### a. Instruments et couverture de change

Certains contrats de diffusion, achats de droits sportifs ou de programmes annuels ainsi que certaines dépenses courantes libellés en devises exposent le groupe aux variations défavorables du dollar américain (USD), du franc suisse (CHF) et de la livre sterling (GBP). France Télévisions SA se prémunit contre

son risque de change et éventuellement contre ceux auxquels peuvent être exposées ses filiales.

Ces couvertures sont contractées uniquement par France Télévisions SA. Elles sont réalisées afin de protéger le groupe des variations défavorables des devises en visant à garantir un cours d'acquisition des devises sur des échéances de 12 à 24 mois.

Ainsi, pour couvrir l'exposition au risque de change, France Télévisions SA utilise des instruments financiers fermes (47%) et optionnels (53%), conclus avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2014, les positions de change se résument comme suit :

#### Engagements et couvertures de change au 31.12.2014 en M€

Devises	Engagements en M€			Couvertures en M€						Couvertures minimales en devises
				Fermes			Optionnelles			
	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an	Total	
USD	8,0		8,0	2,2		2,2	4,0		4,0	78%
CHF	2,9		2,9	1,2		1,2			0,0	40%
GBP	1,3		1,3	0,4		0,4	0,3		0,3	46%
Total	12,3		12,3	3,8		3,8	4,3		4,3	

Les engagements sont convertis en € au taux de clôture de chaque devise. Les couvertures sont converties en € au taux de chaque couverture. Pour la partie optionnelle, France Télévisions opère des achats et des ventes d'options qui, en cas d'évolution défavorable des cours de la devise, pourraient conduire le groupe à obtenir un taux de couverture

de 78% (y compris solde des comptes en USD) pour le dollar américain, à 40% pour le franc suisse et à 46% pour la livre sterling. Au 31 décembre, les positions ouvertes (dettes non couvertes) valorisées au cours de clôture, ainsi que les positions couvertes valorisées au cours de couverture, ne dégagent aucun gain latent.



b. Instruments et couverture de taux d'intérêt  
L'endettement net du groupe France Télévisions provient essentiellement des financements par crédits-baux mobiliers et immobiliers.

La construction de la Maison de France Télévisions a été financée par un crédit-bail d'une durée de 23 ans\* porté par la SCI France Télévisions dont le capital restant dû au 31 décembre 2014 est de 95,36 M€.

Par ailleurs la construction de l'immeuble Valin achevée en février 2010 a également été financée par un crédit-bail d'une durée de 23 ans\*\* porté par la SCI Valin dont le capital restant dû au 31 décembre 2014 est de 30,66 M€.

Par ailleurs la construction des nouveaux locaux de France Télévisions à la Réunion a été financée en 2011 en partie par un crédit bail immobilier dont le capital restant dû est de 7,85 M€ au 31 décembre 2014 (crédit-bail d'une durée de 11,5 années).

Le groupe gère ce risque de taux sur un horizon de 5 ans glissant. Les instruments de couverture de taux mis en place se répartissent entre des opérations fermes (swaps de taux et FRA) et optionnelles (achat de caps, vente de floors) et sont conclues avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2014, la position de taux d'intérêt ressort, en moyenne annuelle, comme détaillée ci-dessous.

### Position de taux d'intérêt France Télévisions au 31.12.2014 en moyenne annuelle

En M€	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dettes à taux variable</b>	<b>137,1</b>	<b>124,3</b>	<b>108,5</b>	<b>91,7</b>	<b>73,8</b>
Couvertures fermes	27,8	12,9	0,8	0,0	0,0
soit en %	20%	10%	1%	0%	0%
Couvertures optionnelles	41,4	15,7	5,8	0,0	0,0
soit en %	30%	13%	5%	0%	0%
<b>Couverture totale</b>	<b>69,2</b>	<b>28,6</b>	<b>6,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
soit en %	50%	23%	6%	0%	0%
<b>Position ouverte</b>	<b>67,9</b>	<b>95,7</b>	<b>102,0</b>	<b>91,7</b>	<b>73,8</b>
soit en %	50%	77%	94%	100%	100%

\* L'échéance finale de la dette est le 30 janvier 2021

\*\* L'échéance finale de la dette est le 1<sup>er</sup> avril 2033

### 3.4.2 Autres engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité courante, le groupe France Télévisions souscrit des engagements contractuels non enregistrés au bilan.

Une grande partie de ces engagements hors-bilan sont réciproques, se décomposant en un engagement donné par le groupe à son co-contractant et un engagement reçu de ce dernier :

- Droits de diffusion de films et programmes

Des engagements contractuels pluri-annuels ou pour les années futures sont pris par le groupe ; ces engagements peuvent prendre la forme de lettre d'engagement ou de memo-deals au travers desquels les co-contractants s'engagent à fournir les droits correspondants ; ils seront comptabilisés au bilan et sortis des engagements hors-bilan lorsque le film ou le programme devient disponible pour la diffusion. La valorisation est faite sur la base du coût d'acquisition des droits figurant dans ces documents, mis à jour au fur et à mesure de la vie du contrat, ou dans le cadre de certains contrats cadres (output deals) ne permettant pas de situer l'engagement précis, sur la base du montant d'achat minimum stipulé.

- Droits de retransmission d'événements sportifs

Ces droits sont enregistrés en hors-bilan dès leur attribution au groupe France Télévisions. Ils sont comptabilisés au bilan à l'ouverture du droit à diffusion ; cependant une quote-part de certains droits sportifs pluri-annuels dont le financement est assuré par la redevance de l'exercice en cours est inscrite au bilan. (Cf. note 3.1.1).

- Télédiffusion

Les engagements relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (diffusion analogique, diffusion TNT, coût de transport et diffusion satellitaire) figurent pour la somme des paiements futurs aux sociétés de diffusion du signal sur la base des contrats signés et de leurs amendements éventuels.

- Baux et locations de longue durée

Ces engagements sont enregistrés pour la somme des paiements futurs sur ces contrats.

Les autres engagements réciproques du groupe sont essentiellement relatifs à d'autres marchés pluri-annuels d'achat.

Par ailleurs, le groupe a d'autres engagements donnés correspondant notamment à des engagements de retraite non provisionnés du fait de l'application de la méthode dite du « corridor » et à des cautions, avals ou garanties.

Engagements donnés/reçus en M€	Dont engagements	Dont engagements	Total engagements	Total engagements
	< à 1 an	> à 1 an	31.12.2014	31.12.2013
Engagements sur programmes	447,9	89,8	537,6	546,2
Droits sportifs	50,3	362,5	412,8	422,4
Engagements de télédiffusion	105,0	157,4	262,4	255,3
Baux et locations longue durée	37,0	58,5	95,5	100,6
Marchés pluriannuels d'achat	2,1	0,2	2,2	2,9
<b>Total des engagements donnés/reçus</b>	<b>642,2</b>	<b>668,3</b>	<b>1310,5</b>	<b>1327,4</b>

Engagements donnés en M€	Dont engagements	Dont engagements	Total engagements	Total engagements
	< à 1 an	> à 1 an	31.12.2014	31.12.2013
Engagements de retraite non provisionnés	0,0	81,2	81,2	59,6
Cautions, avals et garanties	0,0	0,1	0,1	0,2
Autres engagements donnés	6,0	0,4	6,4	1,6
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>6,0</b>	<b>81,7</b>	<b>87,7</b>	<b>61,4</b>

Engagements reçus en M€	Dont engagements	Dont engagements	Total engagements	Total engagements
	< à 1 an	> à 1 an	31.12.2014	31.12.2013
Cautions, avals et garanties	0,1	0,0	0,1	0,6
Autres engagements donnés	17,2	2,1	19,3	23,9
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>17,3</b>	<b>2,1</b>	<b>19,4</b>	<b>24,5</b>

### 3.5 Montant des rémunérations allouées aux mandataires sociaux

Cette information n'est pas communiquée car il s'agit d'une information individuelle.

### 3.6 Honoraires des commissaires aux comptes (décret n°2008-1487)

France Télévisions S.A. a comptabilisé pour 0,7 M€ de charges concernant le contrôle

légal de ses comptes sociaux et consolidés par ses commissaires aux comptes sur 2014.

### 3.7 Evénements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas connaissance d'autres faits exceptionnels et litiges en cours à ce jour susceptibles d'avoir d'incidence significative sur les comptes du groupe France Télévisions au delà des provisions constituées et des informations déjà données.

**FRANCE TELEVISIONS SA**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de 2 510 460 €

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2014)**

A l'actionnaire unique  
**FRANCE TELEVISIONS SA**  
7, Esplanade Henri de France  
75015 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FRANCE TELEVISIONS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- Les notes 1.3.2 et 1.3.7 de l'annexe aux comptes consolidés exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des actifs et aux droits de diffusion acquis. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir certains risques, tels que décrits dans les notes 1.3.12 et 3.2.8 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de nos appréciations de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe sur le cadre d'estimation de ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérification spécifique

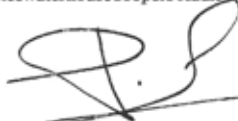
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Laurent Daniel

ERNST & YOUNG et Autres



Christine Vitrac

